



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Hippopassion ASBL

Au 01 septembre 2021



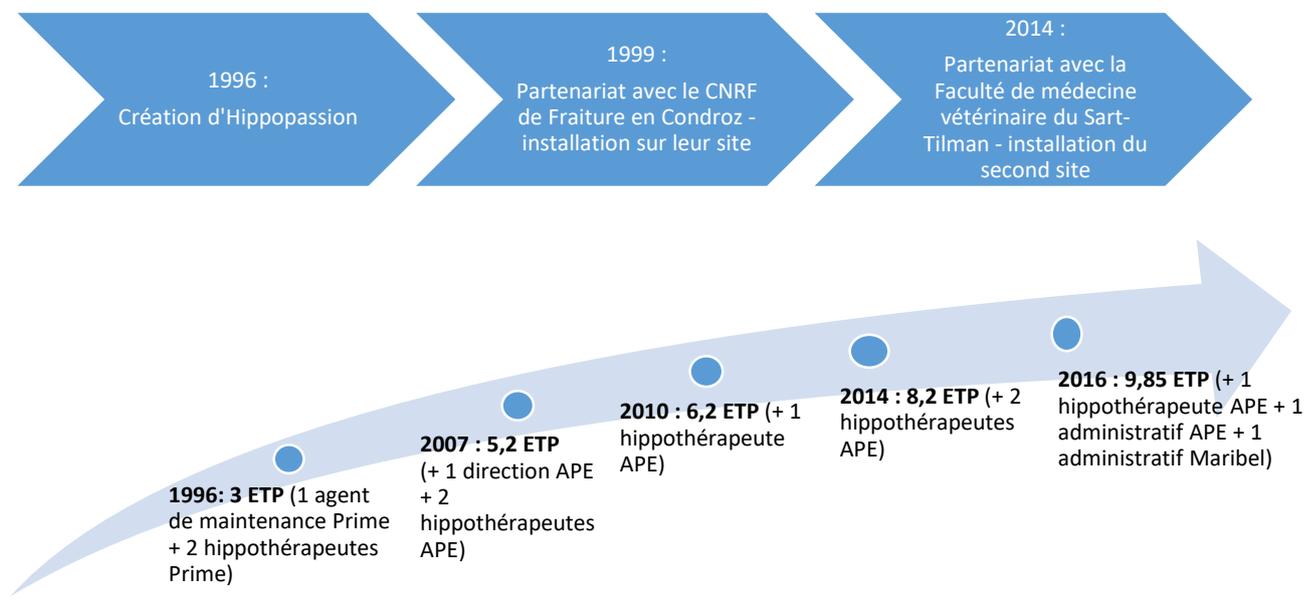
1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement d'ordre intérieur a pour but de compléter les statuts de l'ASBL et de régir la vie quotidienne de l'ASBL. Il est applicable à l'ensemble des bénéficiaires accueillis sur les deux sites.

Le CA peut proposer des modifications à ce règlement lors de l'assemblée générale (AG).

Certains points de ce ROI sont approfondis dans des documents séparés tels le Projet pédagogique, les Statuts, les Tarifs,...

2. L'HISTORIQUE DE NOTRE ASBL



3. NOS VALEURS

La philosophie de notre ASBL s'articule autour de valeurs qui nous sont chères. Celles-ci nous guident au quotidien dans notre vie d'équipe et dans nos séances.

Nous veillons à tirer parti de la richesse qu'offre notre transdisciplinarité tout en restant ouverts et curieux. Nous œuvrons dans une optique de respect et d'entraide, d'écoute et de communication. Nous tentons de permettre à chaque personne qui fréquente notre centre d'évoluer à son rythme, en poursuivant des objectifs personnalisés, dans un cadre chaleureux et sécurisé.



4. NOS MISSIONS

4.1. La relation d'aide par la médiation équine

Ces prises en charge basées sur la relation bénéficiaire-thérapeute-cheval offrent un espace de rencontres où vont pouvoir se vivre de nombreuses expériences émotionnelles, corporelles et sociales. Un projet individualisé sera établi en fonction de la demande, d'une analyse des ressources, aptitudes, difficultés et besoins du bénéficiaire. Il nous semble important de préciser que ces projets ne peuvent prendre place qu'à condition d'avoir installé au préalable un cadre rassurant et contenant permettant au bénéficiaire de pouvoir combler son besoin fondamental de sécurité. Créer cet environnement sécurisant va favoriser la possibilité pour le bénéficiaire de devenir acteur dans le développement de ses acquisitions qui seront aussi la base d'apprentissages ultérieurs.

4.1.1. Accompagnements psycho développementaux et/ou sociaux avec le cheval

Au travers de diverses expériences relationnelles vécues avec le cheval, le thérapeute veille, dans une grande qualité de présence, à instaurer un climat pouvant laisser la place et accueillir les émotions, régressions et besoins du bénéficiaire. Ces séances visent la (re)construction identitaire et peuvent alors être le point de départ de plusieurs remaniements psychiques et corporels. A travers une modification de la conscience du corps, elles visent une amélioration des rapports du sujet avec lui-même et avec l'Autre.

4.1.2. Rééducation avec le cheval

Par les activités réalisées autour et sur le cheval, la rééducation cherche à permettre de rétablir, d'entretenir ou compenser l'usage d'une fonction altérée par un traumatisme, une maladie ou un trouble. La réadaptation complète le processus de rééducation. Elle vise le développement des possibilités physiques, psychiques du bénéficiaire et est la condition d'une réinsertion sociale. Le bénéficiaire va apprendre à tenir compte et à s'adapter à ses nouvelles possibilités. Ces objectifs rejoignent ceux travaillés en séance de (ré)éducation dans un cadre plus traditionnel.

4.1.3. Accompagnements en développement personnel avec le cheval

Selon les besoins et demandes formulées par le bénéficiaire, ces accompagnements vont prendre différentes formes.

Dans cet accompagnement individualisé, l'objectif est d'aider l'autre à faire évoluer ses systèmes de valeurs, croyances, stratégies et émotions qui en découlent afin de faciliter son développement personnel.

En plus de son rôle de médiateur dans la relation, ce qui sera particulièrement précieux pour le thérapeute c'est que le cheval sera ici une mise en lumière, un véritable miroir des



comportements et émotions du bénéficiaire. Le cheval va donc renvoyer au thérapeute et au bénéficiaire lui-même, des informations fines par rapport à la façon qu'a le sujet de fonctionner dans la relation à l'autre et par rapport à sa congruence.

4.2. Les activités pédagogiques, sportives et de loisirs

4.2.1. Équitation adaptée

Lorsque nous répondons à une demande en équitation adaptée, l'objectif est l'apprentissage de l'équitation tout en adaptant celui-ci aux difficultés, besoins, possibilités et désirs de la personne et en veillant à ne pas nuire à son état.

4.2.2. Psychomotricité avec le cheval

Des séances collectives de psychomotricité pédagogique sont organisées plusieurs fois par semaine. Il s'agit de séances collectives d'une heure où une connaissance de soi, de l'autre et de son environnement est favorisée par des activités psychocorporelles réalisées avec le cheval.

Elles s'adressent aux enfants entre 2 ans et demi et 6 ans, regroupés par niveau ou tranche d'âge. L'inclusion d'enfants présentant des difficultés est possible dans ces groupes et est considérée comme une richesse supplémentaire pour chacun. Le responsable de l'activité veille à l'instauration et au maintien d'un cadre particulièrement sécurisant tant sur le plan physique qu'affectif.

4.2.3. Équitation sportive

Des leçons sportives d'équitation sont organisées le week-end et la semaine en soirée. Il s'agit de leçons collectives (max. 6 à 7 cavaliers) organisées par niveau de capacité. Le passage de brevets capacitaires officiels (LEWB) est organisé régulièrement. Dans nos cours collectifs, différentes disciplines sont représentées (dressage, obstacle, voltige, ...) et ce dans le respect du rythme de chacun et bien sûr de nos chevaux. Lors de ces journées, le partage, la convivialité, le respect de chacun ainsi que la pédagogie et la communication sont des aspects qui nous tiennent à cœur. Ces activités plus sportives pour nos chevaux participent à un programme de bien-être auquel nous sommes vigilants afin d'assurer la santé tant physique que mentale de nos partenaires équins.

4.2.4. Stages pédagogiques en inclusion pendant les congés scolaires

Durant les vacances scolaires, des stages pédagogiques sont organisés. Ces stages sont organisés par tranches d'âge, par thèmes et objectifs (ex : psychomotricité avec le cheval, initiation à l'équitation, randonnée, perfectionnement et préparation au passage des brevets...). Ils ont la particularité d'inclure des enfants en difficultés (environ 25% sur



l'ensemble des stages). L'objectif général est la découverte du cheval dans sa globalité : approche, soins, monte, jeux équestres, voltige, attelage, ...

A travers ces différentes activités, les enfants vont également apprendre à vivre au rythme de chacun dans un souci de respect, d'entraide et de partage. Une attention toute particulière est portée sur la sécurité et l'évolution individuelle.

La plupart des stages se déroulent du lundi au vendredi, en externat, de 9h15 à 16h00. Néanmoins, pour certains stages, le planning est adapté en fonction du projet spécifique et unique.

Le concept de nos stages en inclusion met en lumière le respect de la différence et de la diversité. Il permet à tous, y compris aux enfants à besoins spécifiques de découvrir le cheval sous ses différentes facettes. Pour cela, des aménagements et adaptations d'ordre matériel, pédagogique et organisationnel sont mis en place. (Exemples : aménagement de nos locaux, notre matériel adapté, nos formations, nos outils pédagogiques, nos ateliers spécifiques,...)

Notre démarche d'accueil vise à s'adapter à tous en promouvant nos valeurs auprès des participants au-delà des limites de nos stages.

4.2.5. Journées spéciales d'animation et de détente

Il s'agit de journées ponctuelles destinées aux institutions accueillant des personnes présentant un handicap, des enfants placés par le juge..., des écoles d'enseignement spécialisé ou non... Chacun peut découvrir le cheval à travers différents ateliers : approche du cheval et pansage, initiation à la monte, soins aux chevaux, voltige, attelage... Le programme est personnalisé en fonction de la demande et de nos disponibilités.

4.3. Les formations et les supervisions

Nous proposons également diverses activités qui ont un but éducatif et formateur. Dans le cadre de ces activités, nous réalisons les missions suivantes :

- *Visites formatives et informatives*
- *Séminaires et formations*
- *Projets de (ré)insertion socioprofessionnelle*
- *Accompagnements d'étudiants stagiaires*

5. NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les modalités et compétences de l'assemblée générale et du conseil d'administration sont définies par les statuts de l'ASBL (parus au Moniteur Belge).

Conformément aux statuts de l'association, le conseil d'administration est composé d'un bureau et de membres :



- ❖ Présidente : Marie-Claire Senterre-Devillers († 2020)
- ❖ Secrétaire : Claire Balthazart-Raze
- ❖ Membres : Benoît Maertens de Noordhout, Jean Mohymont, Jean-François Dehalleux, Valentine Leroux, André Verlaine, Camille Mernier (présidente ff), Marie-Eve Heptia, Christel Halleux, Barbara du Fays, Emilie Morati, Pierre Colin († 2020)
- ❖ Invitée : Géraldine Senterre, direction et déléguée à la gestion journalière

6. LA GESTION QUOTIDIENNE ET NOTRE ÉQUIPE

6.1. La direction

- ❖ Géraldine Senterre, notre directrice, est mandatée par le Conseil d'Administration pour assurer la gestion quotidienne de l'ASBL sur les plans : administratif, logistique, financier et la gestion des ressources humaines. Elle coordonne également les activités et projets d'Hippopassion et les supervise.
- ❖ Elle est assistée à mi-temps par Aurore Crespin.

6.2. L'équipe de Moniteurs – Hippothérapeutes

- ❖ Noémie Beguin : éducatrice spécialisée en accompagnement psychoéducatif, psychologue clinicienne, brevetée en éthologie niveau 3 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Kathleen Delsael : assistante en psychologie, formée en équitation physiologique, formée en médiation, certifiée en approche psychocorporelle en thérapie psychomotrice, brevetée en éthologie niveau 3 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Sophie Derouaux : ergothérapeute, certifiée en éthologie du cheval (U. de Rennes), formée en chaînes musculaires selon GDS, brevetée en éthologie niveau 3 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Mathilde Esser : psychomotricienne, formée en équimotricité, brevetée ADEPS moniteur sportif éducateur en sports équestres spécialité obstacle, brevetée en éthologie niveau 2 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage, agent qualité dans les métiers du cheval.
- ❖ Laura Lefèvre : kinésithérapeute, formée en éthologie niveau 3 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Laetitia Nyssen : psychologue, option cognitive et animale, initiée en hippothérapie à Anthé-Anthésis, brevetée ADEPS moniteur sportif éducateur en sports équestres spécialité dressage, brevetée en éthologie niveau 2 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.



- ❖ Aude Penders : logopède, formée à la gestion mentale niveau 2, brevetée en éthologie niveau 2 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Audrey Renard : logopède, Maître Praticienne PNL, initiée à la gestion mentale, brevetée en éthologie niveau 2 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Marie-Eve Sarlet : ergothérapeute, psychomotricienne, formée en hippothérapie à Anthe-Anthesis et en intégration sensorielle, brevetée aux 1ères guides en attelage.
- ❖ Véronique Verdin : assistante en psychologie, option psychomotricité et psychopédagogie, psychologue clinicienne, brevetée ADEPS monitrice d'équitation de niveau 1, brevetée en éthologie niveau 2 (FFE), brevetée aux 1ères guides en attelage.

6.3. La maintenance

- ❖ Christophe Langer : agent de maintenance sur nos 2 sites, breveté en éthologie niveau 2 (FFE), breveté aux 1ères guides en attelage.

Tous les travailleurs salariés ont été formés aux premiers soins.

6.4. L'équipe de Moniteurs d'équitation

Julie Grainson, Zoé François, Colline Légaz et Lorène Tricnont complètent l'équipe de moniteurs et d'hippotherapeutes en tant que monitrices d'équitation. Elles dispensent chaque semaine quelques heures de leçons d'équitation sportive et de psychomotricité avec les chevaux.

7. NOS INFRASTRUCTURES

Nous vous accueillons sur deux sites :

- ❖ Siège social situé Rue du Joli Bois 10 à 4557 Fraiture en Condroz
Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le weekend de 9h00 à 16h00
Téléphone : 085/51 29 95
Email : info@hippopassion.be
- ❖ Faculté de médecine vétérinaire
Avenue de Cureghem 7A - B42 à 4000 Liège
Les mercredi et vendredi 13h à 18h, et les samedi 9h à 14h30
Téléphone : 0478/99 68 00
Email : info@hippopassion.be

7.1. Fraiture en Condroz

	Accessible P.M.R.	Accessible aux accompagnants	Accessible aux personnes autorisées seulement
Espaces extérieurs			
❖ Parking	V	V	
❖ Préau	V	V	
❖ Piste	V		V
❖ Prés			V
❖ Pourtour du bâtiment	V	V	
Espaces intérieurs			
❖ Sanitaires	V	V	V
❖ Cafétéria	V	V	
❖ Cuisine	V		V
❖ Bureaux d'équipe	V		V
❖ Salle de réunion	V		V
❖ Piste	V		V
❖ Ecuries (dalles de pansage, sellerie, boxes...)	V		V

7.2. Sart-Tilman

	Accessible P.M.R.	Accessible aux accompagnants	Accessible aux personnes autorisées seulement
Espaces extérieurs			
❖ Parking	V	V	
❖ Préau	V	V	
❖ Prés			V
Espaces intérieurs			
❖ Sanitaires	V	V	V
❖ Locaux d'accueil	V	V	
❖ Piste	V		V
❖ Ecuries (dalles de pansage, sellerie, boxes, montoir...)	V		V



8. NOTRE ÉCURIE

Notre écurie se compose de 19 poneys et chevaux répartis sur nos 2 sites :

- ❖ 16 appartiennent à notre ASBL
- ❖ 2 se trouvent chez nous au pair
- ❖ 1 est mis à notre disposition par et sur le site de la faculté de médecine vétérinaire

Les chevaux travaillant à nos côtés sont considérés comme des partenaires à part entière. Nous veillons à leur bien-être en « bon père de famille » et à ce qu'ils soient traités avec respect et toute la considération qui leur est due. Nous nous basons sur les principes de l'éthologie équine afin de répondre au mieux à leurs besoins (l'étude scientifique des comportements individuels et collectifs des chevaux dans un milieu naturel ou non. Il peut s'agir de comportements intra-spécifiques {entre les chevaux} et inter-spécifiques {avec d'autres espèces y compris l'homme}).

Nous veillons également à leur équilibre tant physique que psychique en leur organisant des moments de repos, de vie grégaire, de détente, de renforcement musculaire ou encore des activités plus sportives.

Le choix de nos chevaux et poneys dépend des besoins de nos bénéficiaires. Les morphologies et caractères des équidés sont assez diversifiés afin d'optimiser la réalisation de nos projets. La sécurité reste notre premier critère.

La carrière d'un cheval peut être réorientée dans une autre voie s'il exprime d'autres besoins et que nous percevons que son bien-être en dépend.

Nos chevaux partent généralement vers une retraite paisible dans des prairies, auprès d'une nouvelle famille.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

9.1. Nos tarifs

Les tarifs sont disponibles sur demande et sont susceptibles d'évoluer (2% par an).

9.2. Modalités de paiement

Une facture est envoyée chaque mois par mail, entre le 1^{er} et le 10^{ème} jour du mois qui suit la période facturée. Nous vous demandons de payer l'intégralité de celle-ci dès réception.

A partir du 2^{ème} rappel, un supplément de 10 € sera demandé.

Au 3^{ème} rappel, le dossier sera confié à un service de recouvrement.

9.3. Annulations d'activités

9.3.1. Les leçons et les séances

L'asbl se réserve le **droit d'annuler** les activités programmées. Ces dernières ne sont alors pas facturées.

Chaque cavalier, bénéficiaire ou institution/école a droit à 4 absences excusées, non facturées, par an (hors congés scolaires, de septembre à septembre), à condition que l'ASBL soit prévenue au moins 24 heures à l'avance.

A partir de la 5^e absence, les séances ou leçons sont facturées quel que soit le motif d'absence.

Toute leçon ou séance **non décommandée 24 heures à l'avance** sera considérée comme due. Sauf en cas de justificatif, communiqué dans les 24 heures, prouvant le caractère imprévisible de l'incapacité à se rendre à Hippopassion (maladie, accident), nous encoderons le motif d'excuse et la séance ne sera pas due (sauf si le quota des 4 absences excusées est dépassé).

Durant les congés scolaires, les horaires des leçons et séances sont modifiés mais notre politique d'annulation détaillée ci-dessus reste d'application dans les cas où l'utilisateur a réservé une prise en charge ou leçon durant cette période.

En cas d'absence de longue durée (c'est-à-dire plus de 4 semaines), l'utilisateur doit prendre contact avec l'asbl pour reporter les prises en charge et / ou leçon. Cela se fera en concertation avec le pôle administratif (le secrétariat et la direction).

En cas d'arrêt des activités, il est impératif d'adresser un courrier au secrétariat (aurore@hippopassion.be – comptabilite@hippopassion.be) et au moniteur communiquant la cessation du projet. La clôture du compte sera établie à la date effective du courrier.

Particularité 2020 – 2021 : les absences pour raisons liées au **CORONA VIRUS** sont considérées comme des absences ordinaires. Il n'y aura pas de dérogation sur le quota d'excuses.

9.3.2. Les stages

L'annulation des stages doit se faire minimum 15 jours avant la date de début du stage et uniquement par email à l'adresse suivante : aurore@hippopassion.be.

En cas de manquement à cette règle, le montant total du stage sera facturé, sauf si un certificat médical justifie l'imprévisibilité de l'annulation. Dans ce cas de figure, un dédommagement pour participation aux frais administratifs sera d'application.

Pour toute annulation (même de manière anticipative ou justifiée par un certificat médical), **25 €** seront facturés **pour participation aux frais de gestion**.



10. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

10.1. Règles de sécurité et d'hygiène liées au COVID-19

Une charte reprenant les normes sanitaires liées au Covid-19 est régulièrement mise à jour et communiquée à nos usagers par différents canaux.

La dernière version de cette charte est disponible sur demande au secrétariat.

Elle se trouve également sur notre site internet ainsi que dans nos locaux à Fraiture et au Sart-Tilman. Tout usager est censé s'être informé de ses devoirs envers l'asbl.

En cas de non-respect des règles, l'asbl se réserve le droit de refuser l'accès à des usagers et / ou à leurs accompagnants.

10.2. Assurances

Hippopassion déclare être en possession des assurances requises dans le cadre de ses activités. La direction décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des activités de prises en charge sur l'un de nos sites ou sur nos parkings. Il est également important que chaque usager du site dispose d'une assurance en responsabilité civile.

Les usagers sont couverts pendant leur prise en charge mais pas les accompagnants.

L'asbl dispose d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance pour ses travailleurs salariés, ses administrateurs et pour ses bénévoles.

10.3. Equipement et matériel

Le port de la bombe est obligatoire lors des leçons et des séances montées, sauf dérogation pour pathologie particulière lorsque la bombe entrave le bien-être du cavalier. Dans ce cas, les personnes/structures intéressées seront informées par nos soins.

Le port de chaussures fermées et d'un pantalon, adaptés à la pratique équestre, est fortement recommandé pour travailler en médiation équine et dans l'apprentissage de l'équitation dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Les travailleurs peuvent refuser à un usager de participer aux activités prévues si l'équipe estime que la sécurité de l'usager est entravée.

Le matériel de harnachement doit être rangé à la sellerie.

Après une leçon collective d'équitation, chaque cavalier est tenu de ranger correctement le matériel qu'il a utilisé. Aucun matériel ne peut être laissé devant le box ou aux alentours des écuries. Le mors est lavé, les étriers sont remontés sur la selle et les tapis sont posés à plat sur les porte-selles (face humide vers le haut).

Chaque cheval possède son propre matériel. Les équipements des chevaux ne sont pas interchangeables. Il est également interdit d'équiper sa monture avec son propre matériel (à l'exception de rênes ou d'étriers si cela est nécessaire et en accord avec la monitrice).



10.4. Sécurité et respect de tous

Il est strictement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool sur l'un de nos sites (écuries, boxes, toilettes, cafétéria, dalle de pansage, ...). Il est cependant autorisé de fumer dans la zone prévue à cet effet ; devant la porte d'entrée principale sur le site de Fraiture. Le cendrier à l'arrière de la sellerie est disponible uniquement pour les travailleurs.

Nous insistons particulièrement sur le calme qui doit régner aux abords des pistes. Veuillez ne pas courir ni crier à proximité de celles-ci (ni vélo, ni trottinette autour des chevaux).

Les accompagnants et/ou parents qui assistent aux leçons d'équitation ne peuvent intervenir directement auprès des enfants ou des moniteurs et ne peuvent pénétrer dans la piste. Lorsqu'il y a des séances d'hippothérapie en cours, ils ne peuvent pas non plus pénétrer dans les zones de travail (dalle de pansage, montoir, écurie, ...). Ils sont invités à patienter dans le local d'accueil.

À partir de ce 01 septembre 2021, aucune personne extérieure ne pourra pénétrer dans les écuries, dans les espaces de soin des chevaux, aux abords de la piste intérieure,... Et ce, durant les séances de relation d'aide.

EXCEPTION : pour les équipes éducatives des structures institutionnelles et scolaires, nous leur demandons une présence effective aux abords des écuries pour assurer un renfort dans la sécurité de leurs usagers.

Si le groupe est composé de patients atteints de pathologies plus lourdes, il est indispensable que ces derniers soient encadrés par 2 éducateurs au moins si le nombre d'usagers pris en charge est supérieur à 4.

10.5. Propreté

Nos infrastructures sont entretenues quotidiennement. Nous demandons donc aux membres et aux accompagnants de participer à cette propreté. Des poubelles de tri sont à disposition.

Si une collation est prise, il est demandé que la table soit nettoyée après usage.

Si l'usage de la vaisselle est nécessaire pour un usager, elle doit être correctement lavée et rangée. Mais nous privilégions le fait que chacun apporte ses propres contenants, couverts, gourdes,...

Les cavaliers des leçons collectives sportives sont priés de balayer la zone de pansage après avoir pris soin d'un cheval (crasses déposées dans la brouette prévue à cet effet). Ils doivent également ramasser les éventuels crottins de leurs chevaux tant sur ces espaces que dans les pistes.

Les personnes incontinentes doivent être protégées efficacement. En cas de fuite, la séance est suspendue par respect pour chacun. Nous disposons d'un local avec une civière pour le change.



En ce qui concerne l'usage des sanitaires (par les bénéficiaires, les cavaliers, les accompagnants), vous êtes tenus de vérifier leur état après utilisation. Notre asbl mettra à disposition le matériel nécessaire au nettoyage des sanitaires si un incident est survenu.

10.6. Monte des cavaliers

Nous avons défini des poids maximums pour chacun de nos équidés.

Cela signifie que chaque cheval ne peut porter un cavalier dont le poids est supérieur à la limite définie par notre équipe.

En effet, pour le bien-être de nos chevaux, il est impératif de protéger leur dos. Cela engendre un certain contrôle du poids porté.

Nos cavaliers seront donc invités régulièrement à se peser. Ces données resteront confidentielles et en possession des moniteurs.

Sachez par ailleurs, que nous avons pris la décision, le 03 septembre 2021, que nous ne pourrions plus accepter de mise à cheval pour des cavaliers pesant plus de 90 kilos. Cela signifie que pour ces usagers-là, les activités seront adaptées et orientées vers le travail au sol, à pieds, à côté du cheval (longues rênes, éthologie, travail à la corde,...).

Actuellement, la pratique de l'obstacle ne pourra être accessible qu'aux cavaliers de moins de 85 kg.

Pour davantage d'informations à ce sujet, prenez contact avec votre moniteur.

10.7. Divers

Il est interdit de se servir de foin, de paille, de grains sans demander la permission à un membre de l'équipe. Les chevaux sont nourris à plusieurs reprises pendant la journée. Nous estimons les rations suffisantes. Il est donc interdit de donner soi-même à manger aux équidés sauf dans le cadre d'une prise en charge et accompagné d'un moniteur. Cependant les personnes qui le souhaitent peuvent déposer des carottes ou du pain sec dans la sellerie. Cela afin de ne pas perturber les séances et de conserver un climat serein à l'écurie.

Les chiens devront être tenus en laisse aux abords des pistes et des écuries, et ne devront en aucun cas gêner les chevaux ou les cavaliers. Les propriétaires de chiens sont responsables de leur animal et doivent ramasser les éventuelles déjections. Ils doivent aussi mettre tout en œuvre pour que leur compagnon n'occasionne pas d'accident.

Sur le site de Fraiture, les chiens du personnel ont la permission de circuler librement à certains moments de la journée tant qu'ils restent dans l'enceinte du centre et sont sous la surveillance de leur maître. Ils participent au plaisir des usagers et peuvent contribuer à



certains moments de bien-être. Ils sont soumis aux mêmes règles de sécurité et de propreté que les autres chiens.

11.RGPD

En approuvant ce règlement d'ordre intérieur et conformément au nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous nous autorisez à collecter vos coordonnées.

Celles-ci nous permettront de vous contacter par courrier postal, par email, par téléphone afin de vous informer de notre programme d'activités, de communiquer sur la facturation ou autres motifs en lien avec notre objet social,...

Vos informations personnelles sont conservées dans notre base de données à cette seule fin et ne pourront en aucun cas être cédées ou partagées pour d'autres raisons, avec des tiers.

Dans le cas où vous auriez des objections à ce fonctionnement, vous pouvez contacter le secrétariat en envoyant un mail à l'adresse info@hippopassion.be.

12.DROIT À L'IMAGE

Des photos des usagers, accompagnants, visiteurs, sont parfois prises durant les activités.

Elles participent à la collecte d'archives relatives à notre association et à ses projets.

Elles peuvent aussi revêtir un aspect affectif pour les usagers qui en retirent de bons souvenirs mais aussi un aspect éducatif par leur fonctionnalité comme support visuel dans la communication d'informations sur le contenu des activités réalisées à Hippopassion.

Le partage de ces photos se fait principalement via Facebook, le site internet ou des supports promotionnels de notre asbl. Les images ont également une utilité et un usage pédagogique et/ou décoratif, au sein de notre structure.



Veillez noter que sans un avis contraire de votre part par mail (ou notifié lors d'un entretien avec le moniteur thérapeute en charge de votre projet d'accompagnement), nous considérons que vous marquez votre accord pour ce partage mais également pour leur diffusion à des fins publicitaires (uniquement pour notre ASBL).

13.APPROBATION DE CE ROI



Nous considérons que la transmission de ce Règlement d'Ordre Intérieur vaut pour accord. Il sera envoyé à chaque usager par e-mail entre le 01 et le 30 septembre 2021